



N° 24-09-50

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le **26 septembre à 20h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire**.

Présents :

M. Patrick CANCOUËT - M. Marc CLOUET - Mme Ghislaine CHAUVEAU - Mme Jennifer NUNES - M. Ferdinando CITO - M. Denis GIRARD - Mme Amalia CAPITAINÉ - M. Ludovic LEFFET - M. Sylvain HARLE - M. Michaël CAVALIERI - Mme Annie MUGNIER - M. Denis JOLY - M. Lucien KLIPFEL - Mme Monique CATELIN-PENAUD - M. Alexandre MORENO - M. Philippe GEFFROTIN - M. Philippe HERCYK - Mme Laura COUDRIER - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUÏ - Mme Célia JOUSSERAND - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU

Absents : Mme Déborah RUYAULT - Mme Fatma YORAT - Mme Cindy BARQUILLA - Mme Carmela DEGLIAME - M. Jean SZEWCZYK

Pouvoirs :

M. Jean SZEWCZYK pouvoir à M. Ferdinando CITO
Mme Carmela DEGLIAME pouvoir à M. Philippe HERCYK

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers Présents	24
Nombre de Conseillers Votants	26
Date de convocation	19/09/2024
Date d'affichage	19/09/2024

Objet : Tarifs de location de la salle Sportive Roger DONNET et de la salle nommée AL'GEKO

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 17-03-40 du 30 mars 2017 relative à la fixation des tarifs de la salle Roger DONNET,

VU l'avis de la Commissions des Finances du 23 septembre 2024,

CONSIDERANT la décision de mettre en location à titre exceptionnel la salle « Sportive Roger DONNET » et la salle « AL'GEKO des GLAISIERES » en remplacement du Foyer Joseph GAUTHERON,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer les tarifs de location de ces salles, à compte du 1^{er} octobre 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, **DECIDE :**

Article 1 : DE FIXER comme suit les tarifs de location, à titre exceptionnel, de la **Salle Sportive Roger DONNET**, à compter du 1^{er} octobre 2024 :

SALLE SPORTIVE ROGER DONNET		
<i>Période</i>	<i>Groslaysien</i>	<i>Extérieur</i>
Samedi ou dimanche	1 200 €	1 500 €
Week end	2 000 €	2 500 €

Article 2 : PRECISE que la mise à disposition de la salle sportive Roger DONNET se fera à titre gratuit pour :

- Les écoles (spectacles, animations autorisées par la commune),
- Les associations dans l'exercice de leurs activités habituelles hebdomadaires suivant le planning établi par la ville,
- Les associations locales et caritatives pour une manifestation dans le cadre de leur activité une fois par an.

Article 3 : FIXE le montant de la caution ainsi : 1 500 € étant bien précisé que le dépôt d'une caution est également dû pour la mise à disposition à titre gratuit (sauf activités associatives hebdomadaires et écoles) et la location à titre onéreux de la salle Roger DONNET.

Article 4 : DE FIXER, à compter du 1^{er} octobre 2024, le tarif de location de la salle « **AL'GEKO des GLAISIERES** » comme suit :

SALLE AL'GEKO des GLAISIERES	
<i>Catégorie d'utilisateurs</i>	<i>Tarif en euros TTC</i>
Réunions non festives liées à des activités professionnelles (réunion de syndic, AG...) à des personnes individuelles ou à des personnes ou associations extérieurs à Groslay	60,00 €

Article 5 : Les recettes seront imputées au budget communal.

Publiée - Notifiée le

Certifiée exécutoire par le Maire
le

Patrick CANIGOUËT



Le Secrétaire de séance
M. Philippe HERCYK

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.